



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-73899>

Département(s) de publication : **31**

Annonce n° **24-73899**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Région Occitanie

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concession de service public pour le financement et la gestion du matériel roulant ferroviaire

Description : Dans le cadre du projet de modernisation du service public régional de transport ferroviaire de personnes, la Région Occitanie, autorité organisatrice, a demandé le transfert de propriété du matériel roulant utilisé pour la poursuite de ces missions de service public. Afin de garantir une mise à disposition aux exploitants ferroviaires, transparente et non discriminatoire, des matériels dont elle aura récupéré la propriété, la Région a décidé de confier à un concessionnaire la mission de financer, d'acquérir puis gérer le matériel roulant. Au titre du contrat de concession, la mise à disposition de matériels roulants donne lieu à la perception d'un droit d'entrée par la Région auprès du concessionnaire. Ce dernier est autorisé à percevoir les loyers auprès des entreprises ferroviaires en contrepartie de la mise à disposition de matériels roulants et bénéficie de subventions d'investissement de la Région

Identifiant de la procédure : 08fb1afd-24be-46ed-9c68-8c3d35d15647

Identifiant interne : S-PF-1489893

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 50220000 Services de réparation, d'entretien et services connexes liés au transport ferroviaire et à d'autres équipements

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 50220000 Services de réparation, d'entretien et services connexes liés au transport ferroviaire et à d'autres équipements

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,056,891,281 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Dans le cadre du projet de modernisation du service public régional de transport ferroviaire de personnes, la Région Occitanie, autorité organisatrice, a demandé le transfert de propriété du matériel roulant utilisé pour la poursuite de ces missions de service public. Afin de garantir une mise à disposition aux exploitants ferroviaires, transparente et non discriminatoire, des matériels dont elle aura récupéré la propriété, la Région a décidé de confier à un concessionnaire la mission de financer, d'acquérir puis gérer le matériel roulant. Au titre du contrat de concession, la mise à disposition de matériels roulants donne lieu à la perception d'un droit d'entrée par la Région auprès du concessionnaire. Ce dernier est autorisé à percevoir les loyers auprès des entreprises ferroviaires en contrepartie de la mise à disposition de matériels roulants et bénéficie de subventions d'investissement de la Région. La Région Occitanie a approuvé, après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 29/01/2024, le principe du recours à une concession de services, avec délégation de service public confiée à une société publique locale, pour le refinancement, l'acquisition et la gestion d'une partie du parc de matériel roulant ferroviaire. Le contrat de concession comprend deux principaux volets : (i) le financement des opérations d'investissements : les matériels roulants seront progressivement mis à disposition de Spiit. En contrepartie du droit de percevoir des loyers auprès des entreprises ferroviaires pour l'utilisation des matériels roulants mis à leur disposition, le concessionnaire versera à la Région un droit d'entrée correspondant à un montant équivalent à la valeur nette comptable des subventions versées par la Région à SnCF Voyageurs pour l'acquisition, la révision et les aménagements intérieurs du matériel roulant. Ce droit d'entrée sera financé à travers la dette et les fonds propres de la Spiit et (ii) la gestion patrimoniale des matériels roulants : dans ce cadre, la Spiit devra assurer le suivi de la performance de l'utilisation des matériels roulants, contrôler le respect par les entreprises ferroviaires des obligations leur incombant et conseiller et assister la Région pour optimiser l'affectation de la flotte. La Commission Permanente du Conseil Régional, lors de sa séance du 31 mai 2024, a approuvé le choix de la Spiit en qualité de concessionnaire, approuvé le contrat de concession de services et ses annexes ainsi que le contrat d'apports en fonds propres et ses annexes, l'acte de nantissement de créances subordonnées et l'acte d'acceptation. La Région s'engage à verser des subventions à la Spiit, chaque année et durant toute la durée des contrats, qui correspondent à une subvention d'investissement droits d'entrée. La conclusion du contrat de concession par la Région Occitanie s'accompagne par ailleurs de la conclusion des documents suivants : (i) Un contrat d'apport en fonds propres conclu entre la Région Occitanie, la Spiit, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (en qualité d'Agent des Sûretés et d'Agent Intercréanciers) et les partenaires financiers (Bred Banque Populaire, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées, Crédit Industriel et Commercial, Helia Conseil, la Banque Postale, Norddeutsche Landesbank Girozentrale), la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations). Il prévoit notamment un engagement de la Région de réabonder les fonds propres de la Spiit dans la limite d'un plafond cumulatif de 44 776 519 euro(s) sur toute la durée du contrat de concession en Période de Disponibilité puis de 10 000 000 euro(s) jusqu'à la fin du contrat de concession, ainsi qu'un engagement de la Région de soutenir la Spiit dans le cadre de ses obligations au titre de ses activités hors champ du contrat de concession. (ii) un acte de nantissement de créances subordonnées conclu en garantie de la dette senior et jusqu'au complet

désintéressement des créanciers financiers de la Spiit, entre la Région, la Spiit, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (en qualité d'Agent des Sûretés et d'Agent Intercréanciers) et les partenaires financiers (Bred Banque Populaire, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées, Crédit Industriel et Commercial, Helia Conseil, la Banque Postale, Norddeutsche Landesbank Girozentrale, la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations). Aux termes de cet acte, les fonds propres de la Spiit apportés par la Région, qui constituent des créances subordonnées par rapport à la dette senior, sont affectées par la Région en nantissement en faveur des créanciers financiers. (iii) Un acte d'acceptation portant sur les indemnités dues aux créanciers financiers de la Spiit en cas de résiliation anticipée du contrat de concession. Aux termes de cet acte d'acceptation, la Région s'engage à verser lesdites indemnités directement entre les mains des créanciers financiers, sans compensation possible et sans exception opposable auxdits créanciers financiers. Ces contrats peuvent être consultés, dans le respect des secrets protégés par la loi, sur rendez-vous auprès du contact visé à la rubrique I.1). Par ailleurs, la Commission Permanente du Conseil Régional, lors de sa séance du 31 mai 2024 a autorisé la Région à souscrire à une augmentation de capital social de la Spiit à hauteur d'un montant de 33 828 000 euro(s), réalisée par l'émission par la Spiit d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, intégralement souscrites par la Région. Information sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement (hors Tva) : Valeur initiale totale estimée de la concession : 1 056 891 281 euro(s) Valeur totale de la concession : 1 056 891 281 euro(s) Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : 426 559 843 euro(s) Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur : 630 331 438 euro(s) Monnaie : euros Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive : le droit d'entrée correspondant à un montant équivalent à un pourcentage de la valeur nette comptable des matériels roulants (soit environ 630 331 438 euro(s)) sera financé à travers une dette et des fonds propres de la Spiit en contrepartie d'un engagement de la Région de verser, chaque année, des subventions à la Spiit (à hauteur de 630 331 438 euro(s)) et du droit pour la Spiit de percevoir des loyers auprès des entreprises ferroviaires utilisatrices (à hauteur de 426 559 843 euro(s)). La valeur indiquée (1 056 891 281 euro(s)) correspond à la somme des subventions d'investissement versées par la Région sur la durée du contrat ainsi que la somme des loyers à percevoir par la Spiit auprès des entreprises ferroviaires. Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours contre le contrat de concession : - Pour le recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat (tel que prévu par la jurisprudence Ce 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, n°358994) et la demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat (article L. 521-1 du code de justice administrative) : deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; - Pour le référé contractuel (article L. 551-13 du code de justice administrative) : au plus tard le trente et unième jour suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne du présent avis. Vi.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours Tribunal Administratif de Toulouse- Bp 7007 68 rue Raymond Iv - 31068 Toulouse cedex 7, Téléphone : +33 5 62 73 57 57, Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr, Fax : +33 3.62 73 57 57 - <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concession de service public pour le financement et la gestion du matériel roulant ferroviaire

Description : Concession de service public pour le financement et la gestion du matériel roulant ferroviaire

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 50220000 Services de réparation, d'entretien et services connexes liés au transport ferroviaire et à d'autres équipements

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 50220000 Services de réparation, d'entretien et services connexes liés au transport ferroviaire et à d'autres équipements

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulouse

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Région Occitanie

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Toulouse

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

Section 6 - Résultats

Attribution directe :

Justification de l'attribution directe : Le marché relève des services énumérés à l'annexe II de la directive 2009/81/CE

Autre justification : Les statuts de la Spiit ont été approuvés le 23 mars 2023 par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional et elle a été formellement immatriculée le 28 juillet 2023. La Région Occitanie exerce sur la Spiit un contrôle analogue à celui exercé sur ses propres services (c'est-à-dire une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la personne morale contrôlée). Son conseil d'administration est composé de 6 membres, 3 pour la Région Occitanie et 3 pour la Région Nouvelle Aquitaine. La Spiit va réaliser l'intégralité de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par les pouvoirs adjudicateurs qui la contrôlent. En outre, il n'y a pas de participation directe de capitaux privés au capital de la Spiit. Son actionnariat est constitué de 2 collectivités : la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Occitanie. Le contrat de concession est conclu sans publicité ni mise en

concurrence, conformément aux dispositions des articles L3211-1 à L3211-5 du Code de la commande publique et l'article 17 de la directive 2014/23 Ue (relations de quasi-régie entre entités dans le secteur public). La Spiit est elle-même un pouvoir adjudicateur qui doit respecter le Code de la Commande Publique

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Société Publique interrégionale des investissements en faveur des transports

Offre :

Identifiant de l'offre : Société Publique interrégionale des investissements en faveur des transports

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur du résultat : 1,056,891,281 Euro

L'offre est une variante : non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Dsp_spiit_2024

Titre : Concession de service public pour le financement et la gestion du matériel roulant ferroviaire

Date de conclusion du marché : 31/05/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement : 443928874

Ville : Seyssinet-Pariset

Code postal : 38170

Pays : France

Adresse électronique : publications-joue@aws-france.com

Téléphone : +33480041260

Rôles de cette organisation :

TED eSender

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Région Occitanie

Numéro d'enregistrement : 20005379100014

Adresse postale : 22 boulevard du Maréchal Juin

Ville : Toulouse

Code postal : 31406

Pays : France

Point de contact : DELGA Carole

Adresse électronique : marches.publics@laregion.fr

Téléphone : 0561335050

Adresse internet : <http://www.laregion.fr>

Profil de l'acheteur : <https://marchespublics.laregion.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Région Occitanie

Numéro d'enregistrement : 0

Adresse postale : 22 boulevard du Maréchal Juin

Ville : Toulouse

Code postal : 31406

Pays : France

Adresse électronique : marches.publics@laregion.fr

Téléphone : 0561335050

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Tribunal administratif de Toulouse

Numéro d'enregistrement : 1059154

Adresse postale : 68, rue Raymond Iv

Ville : Toulouse

Code postal : 31068

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Téléphone : 0562735757

Télécopieur : 0562735740

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0005

Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif de Toulouse

Numéro d'enregistrement : 1059153

Adresse postale : 68, rue Raymond Iv

Ville : Toulouse

Code postal : 31068

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Téléphone : 0562735757

Télécopieur : 0562735740

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0006

Nom officiel : Société Publique interrégionale des investissements en faveur des transports

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 0

Adresse postale : 14 rue François de Sourdis

Ville : Bordeaux

Code postal : 33077

Pays : France

Adresse électronique : cecile.bichon@spiit.fr

Téléphone : (33)626061486

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Bénéficiaire effectif

Nationalité du propriétaire : France

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : efc6810e-4d47-443e-ad3d-64014d313f16 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 25/06/2024 à 12:19

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/06/2024